

L'agenda 21 de l'Ordre des Geometres-Experts

Pierre BIBOLLET, Président de l'OGE, France

RESUME

L'élaboration d'un document d'objectifs « développement durable » type « AGENDA 21 » constitue l'un des engagements inscrits dans la charte des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables signé le 17 septembre 2008 par l'OGE et son ministère de tutelle, à l'occasion du 39ème congrès de la profession à Strasbourg. Il s'agit d'une démarche unique, puisque pour la première fois une profession déclinera à l'échelon national un processus d'élaboration d'agenda 21, qualifié à cette occasion d'agenda 21 professionnel. Ainsi, à partir d'un diagnostic portant sur l'ensemble des activités du géomètre-expert, cet Agenda 21 professionnel permettra d'identifier des leviers de progrès, des instruments de mesure qualitatifs et quantitatifs des progrès réalisés qui concourront à l'élaboration d'un plan d'actions concrètes engageant résolument la profession vers le développement durable.

The Agenda 21 of the French Order of Licensed Surveyors

Pierre BIBOLLET, President, OGE, France

ABSTRACT

The development of a paper target about "sustainable development" type "Agenda 21" is one of the commitments enshrined in the Charter of the French licensed surveyors for sustainable development and spatial planning, signed on 17 September 2008 by the Order of Licensed Surveyors, and its supervisory ministry during the 39th Congress of the profession in Strasbourg. This is a unique step in France, since for the first time a profession shall define at national level an Agenda 21 development process, thereby qualified as professional Agenda 21. Thus, based upon the identification of all the activities of the licensed surveyor, the professional Agenda 21 will identify levers of progress, qualitative and quantitative progress indicators, which will contribute to the development of a plan of concrete actions involving the profession resolutely towards sustainable development."

L'agenda 21 de l'Ordre des Geometres-Experts

Pierre BIBOLLET, Président de l'OGE, France

Le philosophe Luc Ferry, dans son ouvrage « Le nouvel ordre écologique », analyse les dérives écologiques et met en évidence leurs dangers. Sa publication a suscité de vives réactions. Le débat sur les risques de l'écologie extrême dérangerait-il ? Les géomètres-experts pensent qu'il était du ressort d'un philosophe de poser la question. Et, sur la question de la philosophie écologique, la position de l'Ordre des géomètres-experts est sans appel : l'homme est centre de tous les intérêts.

C'est animé d'une envie d'espérer en l'avenir et en l'homme que l'Ordre a élaboré une charte d'engagement des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables qui a pour objet de définir les bonnes pratiques environnementales à mettre en place en vue de conduire des aménagements de qualité.

Cette charte de mobilisation et d'engagement des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables, signée à Strasbourg le 17 septembre 2008 par Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire auprès du MEEDDAT, et l'OGE officialise la démarche volontariste de la profession en faveur du développement durable.

Parmi les 10 engagements contenus dans la cette charte est inscrite l'élaboration d'un document d'objectifs "développement durable" du type Agenda 21. La profession sera ainsi la première en France à se doter d'un agenda 21 professionnel.



Qu'est ce que le développement durable ?

« Il s'agit d'une politique et d'une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine » indiquait la commission des communautés européennes dans un rapport intitulé « *vers un développement soutenable* » publié le 30 Mars 1992.

Qu'est ce qu'un Agenda21 ?

Défini à l'occasion du Sommet de Rio de 1992, **l'Agenda 21 est une démarche stratégique** par laquelle une organisation travaille dans un objectif de progrès, avec ses partenaires, pour élaborer un plan d'actions concrètes orienté vers le développement durable.

En France un contexte inédit : le Grenelle de l'environnement

Initié par le Président de la République le 21 mai 2007, le Grenelle Environnement est un contrat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations.

C'est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Le terme « Grenelle » renvoie aux accords de Grenelle de mai 1968, et désigne par analogie un débat multi-partie réunissant des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles et d'ONG.

Cette large concertation donnera lieu à 3 Lois dont la 1^{ère} a été adoptée l'unanimité par les deux chambres du Parlement :

- **Loi Grenelle 1** : qui *définit des orientations générales*
- **Loi Grenelle 2** : soumise au Parlement fin 2009 elle *ciblera les domaines du bâtiment, des transports*
- **Loi Grenelle 3** : qui *traitera des domaines de l'agriculture et de la gouvernance*

Quels sont les enjeux et les objectifs de la démarche ?

La profession entend par cette démarche prospective généraliser la prise en compte du développement durable, dans l'ensemble des cabinets, tant sur le plan de la gestion de l'entreprise que sur l'ensemble des prestations qui composent son activité.

Les objectifs sont les suivants :

- Mobiliser et sensibiliser les géomètres-experts, les faire adhérer à la démarche et les inciter à s'impliquer dans la construction d'un diagnostic complet portant sur l'ensemble de leurs activités ainsi que sur leurs pratiques quotidiennes,
- Produire un document stratégique et politique de prospective pour la profession en vue de sa présentation à l'occasion du 40ème congrès national de l'OGE à Marseille, en juin 2010
- Insuffler une culture de l'évaluation au sein de la profession de géomètre-expert sur la base d'indicateurs de mesure quantitatifs et qualitatifs des progrès réalisés
- Valoriser et asseoir l'image de la profession auprès de ses partenaires en témoignant de la dynamique de changement impulsée par l'OGE et de son engagement en faveur du développement durable
- Eriger l'OGE comme un modèle et un pionnier en matière de développement durable

Quel est le processus d'élaboration et le calendrier de mise en œuvre de l'Agenda 21 ?

A partir d'un diagnostic portant sur l'ensemble des activités du géomètre-expert, cet Agenda 21 professionnel permettra d'identifier des leviers de progrès, des instruments de mesure qualitatifs et quantitatifs des progrès réalisés, pour aboutir enfin à la réalisation d'un programme d'actions orienté vers le développement durable et décliné en moyens et engagements financiers.

La phase 1 du processus d'élaboration de l'Agenda 21 qui avait pour objectif l'élaboration du processus décisionnel et du phasage - définition du niveau participatif, détermination des instances associées, identification des indicateurs, critères de réussite et des risques associés,

sensibilisation des membres du Conseil supérieur qui ont voté à l'unanimité en faveur de la démarche le 16 décembre 2008 - s'est achevée tout début janvier 2009.

La phase 2 consiste en l'élaboration d'un diagnostic complet et se termine. Ce diagnostic, dont les conclusions seront restituées auprès des conseillers régionaux de l'Ordre des géomètres-experts le 24 juin, à l'occasion des universités d'été, permettra de mesurer la performance de la profession au regard du développement durable.

Ce diagnostic s'appuie sur :

- 25 entretiens en « face à face » ont été réalisés auprès de partenaires choisis par l'OGE : ministères, professions voisines, organisations partenaires, journalistes de la presse professionnelle, écoles.
- Une enquête téléphonique diligentée auprès de :
 - 250 géomètres-experts, après échantillonnage afin d'obtenir un panel de cabinets représentatifs en fonction de la taille des entreprises et de leur localisation géographique.
 - 250 clients, sélectionnés selon la répartition du chiffre d'affaires de la profession.
- Une enquête Web :
 - 10 000 collaborateurs/salariés : il a été demandé au syndicat représentant la profession d'assurer le relais auprès des salariés en leur demandant de répondre en ligne au questionnaire/sondage qui sera consultable à partir du site Internet professionnel de l'OGE

La phase 3 consistera à définir les axes de progrès à prendre en compte et les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès réalisés par la profession. Ces indicateurs seront élaborés dans le cadre d'ateliers organisés en régions. Cette étape devra être achevée fin 2009.

La phase 4 sera dédiée à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes qui devra être bouclé en mars 2010.

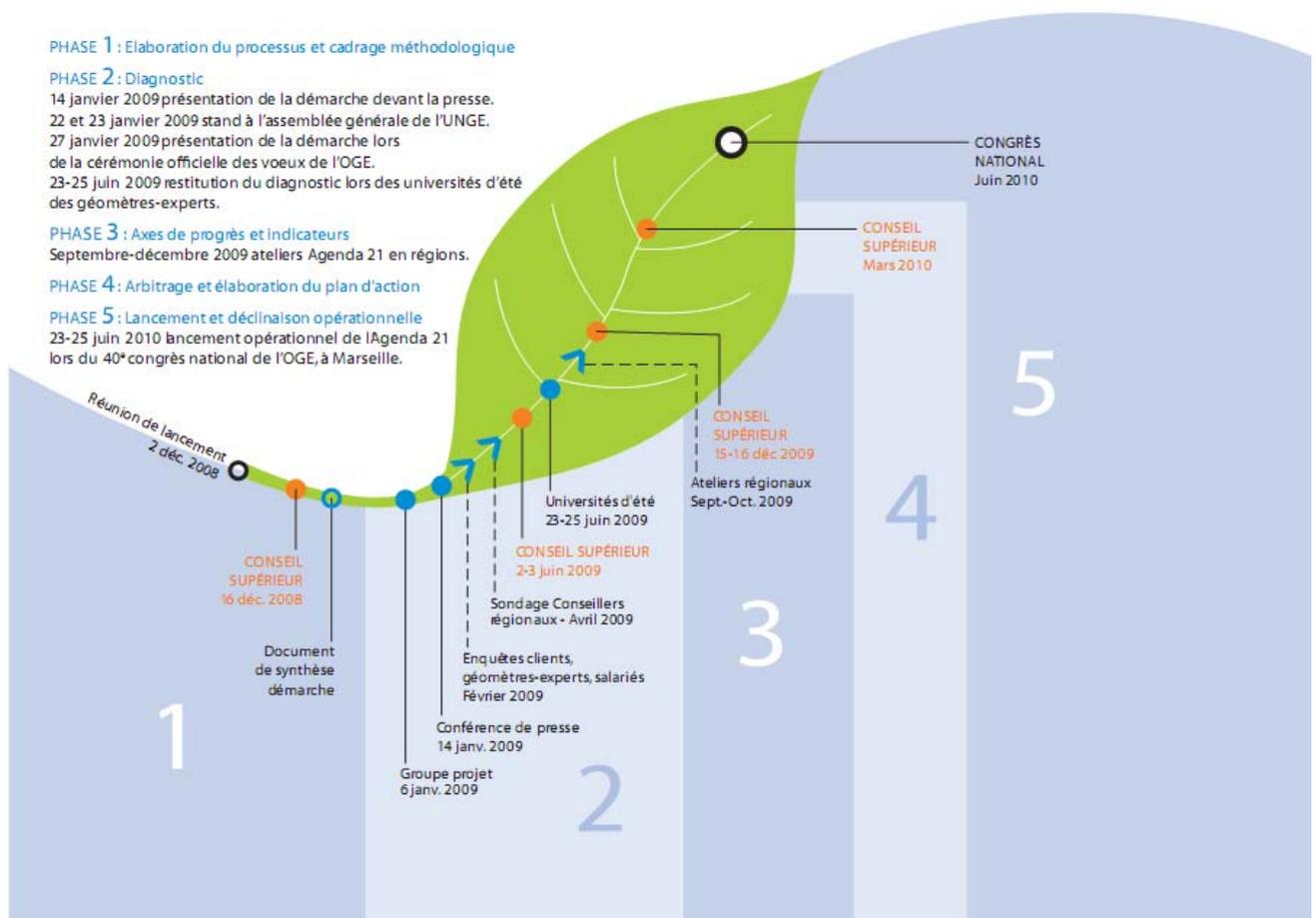
La phase 5 sera celle du lancement et de la déclinaison opérationnelle de la démarche qui sont programmés en juin 2010 lors du Congrès de Marseille.



Face à la crise qui frappe l'ensemble de nos économies mais aussi de nos sociétés, il existe un défi formidable pour tous ceux qui, plutôt que considérer qu'ils sont les victimes d'un avenir inéluctablement dramatique, entendent être les artisans d'un avenir qui reste très largement à construire. Sans négliger l'ampleur et l'impact de la crise, il doit être possible de considérer qu'elle constitue, d'une certaine manière, et au moins pour une part, une opportunité. Loin de notre profession l'idée que les raisons de craindre sont sans fondement, mais nous voulons croire cependant que celles d'espérer ne sont pas non plus négligeables.

La profession voit ainsi dans ce projet extrêmement fédérateur un excellent levier pour dépasser la crise, impulser une relance par l'innovation et générer des économies substantielles dans nos cabinets. Il s'agit, de participer, à notre manière, à la définition d'un

modèle de développement plus respectueux de l'homme et de son environnement au sens large.



CONTACTS

Pierre Bibollet, Président de l'OGÉ
Ordre des Geometres Experts
40 av. Hoche
F-75008 Paris
FRANCE
Tel. + 33 1 53838800
Fax. + 33 1 45611407
Email: ordre@geometre-expert.fr